

Le 11 avril 2013

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

La Ville d'Estérel, comme toutes les autres Villes et municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, a récemment adopté quatre règlements qui seront dorénavant applicables par les agents de la Sûreté du Québec ainsi que par les personnes dûment nommées par le règlement, dont les agents du Service de protection. Il s'agit des règlements suivants :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarmes
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiétement des voies publiques de la Ville d'Estérel
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel

Par ailleurs, la Ville d'Estérel a aussi adopté un nouveau règlement sur le contrôle des animaux, lequel traite de l'obligation d'identification des animaux, de l'interdiction de laisser les chiens libres sur des terrains non-clôturés et plusieurs autres dispositions visant à assurer la sécurité de tous. Nous voulons aviser les propriétaires d'animaux qu'il n'y aura aucune tolérance au sujet des chiens qui se retrouvent seuls dans les rues. Des amendes seront émises aux contrevenants et des procédures légales seront entreprises si nécessaire. Par ailleurs, dans les prochaines semaines, des employés de la SPCA Lanaudière—Basses-Laurentides feront bientôt une tournée pour la vente de médailles. Si vous êtes intéressé à vous en procurer une avant leur passage, vous pouvez l'obtenir à l'hôtel de Ville.

Afin de faciliter votre compréhension des nouveaux règlements, nous joignons à la présente un court résumé de chacun d'entre eux, et nous vous invitons à en prendre connaissance. La version complète des règlements se retrouve sur le site Internet de la Ville, au www.villedesterel.com, dans la section « Les Services », sous-section « Protection ».

Nous espérons qu'avec ces nouveaux règlements, la quiétude et la paix de tous et chacun soient encore plus respectées.

Nous vous prions de recevoir, chères concitoyennes, chers concitoyens, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Jean-Pierre Nepveu